

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
11 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 0
18 suppléants

Votants : 11

Date de la convocation

15 novembre 2022

Numéro de la délibération

22-19

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation Budgétaire 2023

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-sept heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, à Beaucaire, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Monsieur Jean-Luc DESCLOUX, Madame Marie-Françoise MAQUART et Monsieur Rémi NICOLAS.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Eliane LACROIX, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI et Madame Claudine SEGERS.

Suppléants : Monsieur Gilles DONADA et Monsieur Robert HEBRARD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Considérant que le rapport d'orientation budgétaire 2023, joint à cette délibération, a été présenté et a fait l'objet de débats pendant la séance du Comité Syndical du 13/12/2022, et ce dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2023,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS

